

ROSEL *Infos*

n° 48

Janvier 2008

Directeur de la publi-
cation :
Véronique MASSON

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Marc FONTAINE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du maire :

A l'occasion de ce premier numéro de ROSEL-INFOS de l'année 2008, je vous présente au nom de l'équipe municipale une bonne et heureuse année. Que cette nouvelle année apporte à chacune et à chacun le bien être, la fraternité et pleins de « petits bonheurs » partagés en famille, entre amis ou voisins.

Je pense particulièrement à ceux que 2007 a éprouvé : que 2008 leur apporte soutien et réconfort. Comme les années précédentes notre commune s'est parée de ses habits de fêtes de fin d'année grâce à l'équipe de bénévoles qui a consacré plusieurs soirées d'hiver à préparer de nouvelles décorations, et à ceux qui sous une pluie battante les ont posées un samedi matin.

Je tiens à travers ce mot du maire les remercier chaleureusement une nouvelle fois, ainsi que tous les habitants de ROSEL qui selon leurs choix, leurs moyens ont participé à décorer notre commune. C'est en effet grâce à l'effort conjoint de ses habitants et de la municipalité qu'une petite commune comme la nôtre peut rester un lieu de vie agréable et fraternel.

Bonne et heureuse année à tous

Véronique MASSON

PREVENTION

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Pourquoi est-ce dangereux ?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence, et aussi d'une mauvaise aération.

Comment éviter les intoxications ?

- Faire vérifier chaque année vos installations par un professionnel (chaudières, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération)
- Aérer votre logement même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air
- Faire effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an
- Ne jamais utiliser des chauffages d'appoints en continu, des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros...)

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements.. pensez au monoxyde de carbone.

En cas de suspicion :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêter vos appareils à combustion si possible
- Evacuer les locaux et bâtiments
- Appelez les secours :
 - Numéro unique d'urgence européen 112
 - Les sapeurs pompiers 18 ou le SAMU 15

Ne pas réintégrer les locaux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles et de grands froids.

RISQUES INCENDIE

A la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !

Comment éviter les risques ?

- Avec de la vigilance et des gestes simples.
- Éteindre les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants.
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Brancher un seul appareil par prise électrique.
- Avoir un extincteur chez soi

Comment être averti à temps ?

Avec un détecteur avertisseur de fumée. C'est essentiel pour détecter les débuts d'incendie surtout la nuit quand tout le monde dort.

C'est facile à trouver (dans les magasins de bricolage), à installer et à entretenir. C'est important qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence dans des chambres.

Quelles précautions prendre ?

Faire contrôler ses installations. Vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées). Ramoner les conduits et les cheminées une fois par an. Pour votre sécurité, ces tâches doivent être exécutées par des professionnels.

Que faire en cas d'incendie ?

A chaque situation, la bonne réaction. Faire sortir tout le monde et évacuer les lieux pour éviter les risques d'intoxication.

Fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. Une fois dehors appeler les pompiers au 18 ou le 112 (N° unique européen), répondre calmement à leurs questions leur permet de localiser l'incendie plus rapidement.

Séance du Conseil municipal du 8 novembre 2007

I - ACHATS EN INVESTISSEMENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer en dépenses d'investissement les achats suivants :

- une nouvelle armoire de rangement au secrétariat de la mairie, pour un montant de 285.84€
- une guirlande électrique pour les décorations de Noël, pour un montant de 490.01 €.

II - RAPPORT DU SERVICE DECHETS MENAGERS 2006

Bilan du SEROC qui gère le traitement des déchets et l'activité des déchetteries :

- les déchets ultimes ont diminué de 2,5 % : 726.7 tonnes soit 9kg/an/hab.

- Le tri sélectif a permis d'économiser 947 107€.

Globalement, le SEROC a collecté 90 kg de matériaux par habitant et valorisé 84 kg de déchets recyclés, soit une hausse de 8% pour la collecte et de 6% pour la valorisation. Toutefois, des efforts peuvent encore être faits en matière de collecte du verre et du papier.

La fréquentation du réseau de déchetteries est en constante évolution : 153 216 en 2004, 191 354 en 2005 et 199 083 en 2006 soit une augmentation de 4%. Bretteville l'Orgueilleuse reste la déchetterie la plus fréquentée.

Projets futurs :

La collecte des déchets de soins particuliers (DSP).

Par délibération du 11 mai 2007, le SEROC autorise la mise en place d'une récupération à l'échelle du Bessin des déchets de soins « piquants, tranchants ». Le SEROC s'appuiera sur le réseau des pharmacies et des médecins qui serviront de points relais.

Le MODECOM (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères) : cela consiste à réaliser des échantillons représentatifs de déchets ménagers, afin que le SEROC puisse définir une poubelle type sur

chaque secteur et ainsi en déduire des stratégies de communication pour de meilleurs résultats de collecte.

Le traitement des D3E (déchets électriques et électroniques) : cette collecte est prévue pour 2008.

L'ouverture des chantiers des 2 plates formes de co-compostage se fera au cours du premier trimestre 2008 à Ryes et Formigny.

En conclusion, chaque habitant du réseau doit poursuivre ses efforts en matière de tri afin de limiter l'accroissement des coûts de traitement et la facture à la charge de chacun.

III - RAPPORT SUR LES SERVICES EAU/ ASSAINISSEMENT

Rapport 2006 des syndicats d'eau de Bretteville l'Orgueilleuse et Caen Ouest. Les réseaux sont exploités par la SAUR.

Bretteville l'Orgueilleuse :

10 communes adhérentes pour 7 797 habitants et 2 921 abonnés, soit une augmentation de 1,64% par rapport à 2005. Le syndicat a une production propre par le forage du Vauculey. Ce forage a fourni 332 366 m³ d'eau (421 112 m³ en 2005). Les abonnés domestiques et industriels ont consommé un total de 319 140 m³ (339 889 m³ en 2005) en baisse de 6,10 % par rapport à 2005.

La qualité de l'eau distribuée en 2006 est satisfaisante.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total un abonné domestique consommant 120 m³ paie 168,99€ (161,86€ en 2005), soit en moyenne 1,41€/ m³ (1,35€/m³ en 2005)

+ 4,40 % par rapport à 2006 (hors taxe contre valeur pollution).

Caen Ouest :

7 communes adhérentes pour 4 940 habitants et 2 114 abonnés (2 103 abonnés en 2005). La ressource est l'achat d'eau à la ville de Caen, 292 809 m³ (323 672 m³ en 2005). Les abonnés domestiques et industriels ont consommé un total de

271 039 m³ (271 776 m³ en 2005) en baisse de 0,27 % par rapport à 2005.

Le rendement du réseau est de 92,60% (84 % en 2005).

La qualité de l'eau distribuée est satisfaisante.

Un abonné domestique consommant 120 m³ paie 165,69€ (159,45€ en 2005) soit 1,81€/m³, + 3,91% par rapport à 2006.

IV - REGLEMENT DES CIMETIERES DE ROSEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de prendre un arrêté réglementant les cimetières de la commune de Rosel.

Un extrait de ce règlement sera apposé à l'entrée des cimetières. Une fiche d'intervention sera donnée aux professionnels lors d'une inhumation.

V - QUESTIONS DIVERSES

Travaux au Presbytère :

Le crépi du Presbytère étant endommagé des travaux s'imposent. Au regard des propositions faites par Monsieur Hamard, le conseil souhaite l'avis d'un expert en bâtiment

Nomination des nouvelles voies communales :

Rosel connaît un développement de constructions sur son territoire, entraînant ainsi la création de nouvelles voies communales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de les nommer ainsi :

- Impasse du Clos Joli (rue du Clos Joli)
- Impasse de l'Eglise (rue de l'Eglise)
- Allée du Manoir (Chemin du Ferrage)

Réforme de la carte judiciaire :

A la demande de Monsieur DURON, il est fait lecture au Conseil d'un courrier relatif à la réforme de la carte judiciaire. A 5 voix pour, une non-participation et 6 abstentions, le Conseil Municipal vote une motion sur la réforme de la carte judiciaire.

Sécurité routière :

Afin d'obtenir un avant projet sur la sécurisation au niveau du bourg de Rosel et du hameau de Gruchy, un courrier sera transmis à Mr Pley (DDE) dans les meilleurs délais.

Les 13^{èmes} Foulées de la Mue, organisées par l'association La Muse, ont eu lieu, comme de coutume, sur les communes de Rosel, Lasson, Cailon et Rots, le dimanche 11 novembre.

Plus de 170 bénévoles des quatre communes ont prêté leur concours à cette course qui est aujourd'hui la troisième épreuve du département quant au nombre de participants, et a réuni près de 1600 coureurs enfants et adultes.

Cette épreuve sportive, dans laquelle la bonne humeur est de rigueur, comme on a pu le constater avec les nombreux déguisements, a permis de verser 753 € à deux associations prenant en charge : l'une les enfants diabétiques, Lune de Miel, l'autre une maladie dite « orpheline », c'est-à-dire sans programme de recherche encore engagé, aidant les personnes souffrant d'une dégénérescence de la moelle épinière, l'association de Stompell-Lorrain.

Des spectateurs, de plus en plus nombreux sur le

FOULEES DE LA MUE 2007 ce jour de novembre.



parcours, sont venus encourager les champions qui ont bénéficié d'un temps clément en



Merci encore à nos partenaires et bénévoles qui ont contribué au succès de cette nouvelle édition, et rendez-vous cette année le 16 novembre pour une nouvelle aventure sportive et conviviale.

De nombreuses photos sont à la disposition de tous sur le site www.lamuse.org

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 25 janvier à 20h30 à la mairie de Rosel, vous y serez les bienvenus.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

GRIMALT Tom né le 24/03/2007
TREFEU Manon née le 08/11/2007
MOUZER Elise née le 24/12/2007

MARIAGES :

CATHERINE Evelyne et MALHERBE Gilbert le 7 juillet
MARIE Mélanie et FERAL Nicolas le 15 septembre
JACQUET Sarah et DOCHEZ Eric le 15 septembre

DECES :

ALIX Daniel le 17/04/2007
BOUCHERIE Simone 24/04/2007
POUTARAUD Michel le 15/02/2007
SOLLO Vincent le 30 juillet 2007

NOUVEAUX ARRIVANTS :

M Mme DESCHAMPS-SURIREY 1 Rue Porte des Champs
M Mme BOULERY-HERRSCHER 7 Rue Porte des Champs
M Mme RYCROFT-BLIN 17 Rue Porte des Champs
M Mme BAYEUX-JULIEN 19 Rue Porte des Champs
M Mme CHANTELOUP 21 Rue Porte des Champs
M TREFEU Mme LEBAS 10 Rue de Goodleigh
Mme SAMSON Christine 1 Bis Chemin de St Louet
M Mme JOUANNEAU 11 Rue Porte des Champs
M Mme LANNOY 8 Impasse du Clos Joli
M Mme TAYEB 2 Bis Rue du Clos Joli
M Mme BRIANT 1 Chemin du Ricaras
M Mme GERARD-MAJOR 3 Chemin du Clos Joli
M Mme LEBOUTEILLER 2 Rue Abbé Bourdon
Mme MALOISEL 3 Rue du Clos Joli
M GONTIER Willy 8 Route de Gruchy
M Mme NETO 2 Rue des tailleurs de pierre

Les maisons qui sont construites sur la commune sont réalisées conformément au règlement d'urbanisme en vigueur. Nous rappelons que la mairie est ouverte au public lors des permanences du jeudi et du samedi où le maire ou un adjoint est présent.



COMITE DE JUMELAGE ROSEL-LASSON-GOODLEIGH

Lors de sa dernière Assemblée Générale du 3 décembre 2007, le Comité a prévu pour 2008 les activités suivantes :

Une soirée théâtre et chansons, le samedi 2 février à 20h30, à la salle de Lasson (voir détail ci-dessous).

Un loto le samedi 15 mars à 20h, à la salle de Lasson.

Une visite guidée à Versailles le samedi 31 mai, voyage en car.

La visite à nos « jumelés » de Goodleigh, du 24 au 27 août. Cette date, proposée aux

Anglais, attend la validation de ceux-ci.

Participation à la braderie de Lasson, début septembre, avec une vente de livres et de disques.

- Une journée libre à Paris, pour la sixième année consécutive, le samedi 8 décembre, (shopping, expositions, simple promenade,...).

Le voyage s'effectue en car :

Départ devant la mairie de Lasson à 6h30 - Arrivée Porte Maillot vers 9h.

Départ Porte Maillot à 19h. - Retour à Lasson vers 21h30

Une promenade nocturne à travers les villages illuminés à la fin du mois de décembre

THEATRE ET CHANSONS

Samedi 2 février à 20h30 – Salle des Fêtes de Lasson :

Une paire de gifles

Comédie de Sacha Guitry par les membres de l'Université Inter-Ages de Caen

En voiture Simone

Groupe vocal et instrumental interprétant des chansons françaises et d'ailleurs, scénarisées

Durée du spectacle : environ 1h30

Entrée : 5 euros - Moins de 12 ans : gratuit

Renseignements :

Président : Jean-Pierre Dubert 02 31 80 01 16
jeanpierredubert@aol.com

Vice Président : Alain Le Ny 02 31 80 33 00
LE-NY.alain@wanadoo.fr

Trésorière : Lydie Haret 02 31 80 33 75

Secrétaire : Caroline Joubert 02 31 38 70 10
caro-fred@wanadoo.fr

CONFERENCES PRESBYTERE

Mardi 12 février 20h30 :

L'évolution de la fiscalité successorale depuis le « paquet fiscal » Sarkozy par Maître DESFOUX, notaire à Caen.

Mardi 18 mars 20h30

Baleines et dauphins par Gabrielle Turgis

Mardi 8 avril 20h30

Plongée en mer rouge présentée par Roger LE COCQ.

OPERATION COMPOSTAGE

Le SEROC, syndicat de traitement des déchets ménagers propose, dans le cadre de sa politique de réduction des tonnages à stocker en décharge, la mise à disposition de composteurs individuels pour l'élimination de déchets de jardin et de cuisine (épluchures de légumes...)

Vous trouverez en complément de ce bulletin un feuillet relatif à cette opération.

Nous comptons sur votre coopération pour que cette volonté de protection de l'environnement puisse recevoir un écho sur notre territoire communal.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

La dispersion, l'augmentation de l'habitat et la mobilité des habitants posent des problèmes considérables de repérage et d'identification pour les services postaux, les livreurs et surtout les services de secours, SAMU, pompiers, médecins. Toutes les habitations de la commune sont numérotées. Par conséquent, il est important de poser la plaque de numéro à un endroit bien visible pour tout le monde. Si vous n'avez pas de plaque, veuillez le signaler en mairie.